



Fuites gaz suite à mauvaise installation

Par **Violaine67**, le **29/10/2018** à **09:54**

Bonjour,

J'ai acheté sur plan un appartement dans une copropriété achevée en 2013. Il y a déjà eu 2 fuites de gaz entraînant des coupures de plusieurs jours. Quand GRDS est venu faire une inspection après la seconde fuite, il a constaté que l'installation n'était pas conforme. Les locataires ont été privés de chauffage et surtout d'eau chaude pendant 5 jours (week-end). Un propriétaire n'a dit que son locataire a dû prendre une chambre d'hôtel, car il a un bébé de quelques semaines. Y a-t-il un moyen d'avoir une compensation, vu l'incompétence de la société qui a fait l'installation ?

Merci d'avance de vos bons conseils.